

ACTE PUBLIÉ LE 8 novembre 2023

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Service : Santé Publique

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS DECISION DU MAIRE

N° 86/2023

Objet : Etude de faisabilité pour la création d'un centre de santé

Le Maire de la commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n° 7/2020 du conseil municipal du 02/06/2020, visée en préfecture le 05/06/2020, portant délégation accordées au Maire par le conseil municipal,

Considérant le projet de création d'un centre de santé,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur, compétent l'étude de faisabilité pour la création du centre de santé

Considérant la commune, qui ne dispose pas en interne des moyens humains et techniques nécessaires pour effectuer cette mission,

DECIDE

Article 1 : de faire réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un centre de santé,

Article 2 : de confier la prestation à l'association La fabrique des Centres de Santé pour un montant de 13 860 € HT, soit 16 632 € TTC,

Article 3 : dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Article 4 : un exemplaire de la présente décision sera transmis à

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois
- L'entreprise attributaire du contrat

Fait à Fleury-Mérogis, le 20/10/2023

Pour le Maire et par délégation
La 3ème adjointe au Maire
Espérance Niari

